

RÉFÉRENCES

ANGERS, V.A., BOUTHILLIER, L., GENDRON, A. ET T. MONTPETIT, 2008. **Plan de conservation de la rainette faux-grillon en Montérégie - Ville de La Prairie.** Centre d'information sur l'environnement de Longueuil et Équipe de rétablissement de la rainette faux-grillon de l'Ouest au Québec, 39 p.
En ligne. <http://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/faune/plan-rainette-la-prairie.pdf>. Consulté le 15 décembre 2016

BISHOP, C. A., MAHONY, N. A., STRUGER, J. N. G. P., NG, P., ET PETTIT, K. E. 1999. **Anuran development, density and diversity in relation to agricultural activity in the Holland River watershed, Ontario, Canada (1990-1992).** Environmental Monitoring and Assessment, 57(1), 21-43.

CALHOUN, A.J.K. ET P.G. DEMAYNADIER, 2004. **Forestry habitat management guidelines for vernal pool wildlife.** MCA Technical Paper No. 6, Metropolitan Conservatio Alliance, Wildlife Conservation Society, Bronx, New York, 32 p.

DESROCHES, J.F. ET D. RODRIGUE, 2004. **Amphibiens et Reptiles du Québec et des Maritimes.** Éditions Michel Quintin, 288 p.

ÉQUIPE DE RÉTABLISSEMENT DE LA RAINETTE FAUX-GRILLON DE L'OUEST, 2000. **Plan de rétablissement de la rainette faux-grillon de l'Ouest (Pseudacris triseriata) au Québec.** Jutras, J., Société de la faune et des parcs du Québec, Québec, 42 p.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDELC). 2008. **Protection des espèces menacées ou vulnérables en forêt publique — Les salamandres de ruisseaux : la salamandre pourpre (Gyrinophilus porphyriticus), la salamandre sombre des montagnes (Desmognathus ochrophaeus) et la salamandre sombre du Nord (Desmognathus fuscus).** Faune Québec, Direction de l'expertise sur la faune et ses habitats et Forêt Québec, Direction de l'environnement forestier, 38 p. En ligne. http://www.mdelcc.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/pdf/fiche_salamandre_ruisseaux_2008.pdf. Consulté le 6 août 2014.

TESSIER, NATHALIE, 2016. **Communication personnelle.**

CONTACTEZ-NOUS POUR EN SAVOIR PLUS

Rédaction: Priscilla Gareau, Stéphane Gingras, Elisabeth Groulx-Tellier, Kevin Quirion-Poirier, Jacinthe Leblanc et Jean-Martin Veilleux

Infographie: Danylyne Dallaire

PHOTO COUVERTURE:
Céline Leheurteux (Rainette versicolore)

Imprimé sur papier
100% recyclé post-consommation

Ce projet a été réalisé avec l'appui financier
du gouvernement du Canada.
This project was undertaken with the financial support
of the Government of Canada.

Canada

Fondation **ECHO** Foundation

Fondation
de la faune
du Québec



AMBIOTERRA

624 Notre-Dame,
local 31
St-Chrysostome
(Qc) J0S 1R0
T 450-637-8585
info@ambioterra.org
www.ambioterra.org

... et leur habitat !

Les anoures sont un ordre d'amphibiens qui compte toutes les grenouilles, les crapauds et les rainettes. On les retrouve dans les milieux humides, les lacs et les rivières. La principale menace contre les anoures provient de la destruction de leur habitat par l'assèchement volontaire des milieux humides, l'agriculture intensive et les nouveaux développements immobiliers. Ce qui entraîne par la même occasion leur disparition graduelle dans la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent.

Protégeons les anoures

dans la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent



AMBIOTERRA

› CONNAISSEZ-VOUS LES ANOURES DE LA VALLÉE-DU-HAUT-SAINT-LAURENT ?

On classe les anoures du Québec en trois catégories: les crapauds, les rainettes et les grenouilles. Les crapauds portent des bosses sur leur dos qui donnent l'impression d'avoir des verrues. Il s'agit en fait de glandes à toxines. Les rainettes pour leur part sont habituellement plus petites que les crapauds et les grenouilles et sont pourvues de ventouses au bout des doigts ce qui leur permet de grimper.

Espèces d'anoures présentes dans la Vallée-du-Haut-St-Laurent



Crapaud d'Amérique



Rainette crucifère



Grenouille des bois



Grenouille du nord



Rainette versicolore



Rainette faux-grillon



Grenouille léopard



Grenouille verte



Ouaouaron

PHOTOS: AMBITERRA, FLICKR ©CHRIS M MORRIS, FLICKR ©MIKE OSTROWSKI, CÉLINE LEHEURTEUX, SYLVAIN CASTONGUAY, ALEXANDRE ROSE

› QU'EST-CE QUI LES MENACE ?

La disparition des milieux humides est la principale menace à la survie des anoures de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent. La pollution agricole est aussi une menace (Bishop et al., 1999). En protégeant la qualité de l'eau, on sauvegarde le milieu de vie des anoures.

› LA RAINETTE FAUX-GRILLON

La rainette faux-grillon est disparue de la plupart des municipalités de la région depuis 1999.

On estime de plus qu'elle aurait perdu 90% de son aire de répartition historique en Montérégie (Angers et al., 2008). C'est pourquoi des tentatives de rétablissement des habitats pour la rainette faux-grillon ont eu lieu depuis 1999 (Équipe de rétablissement de la rainette faux-grillon de l'Ouest, 2000). Les propriétaires privés ont leur rôle à jouer dans ce rétablissement. Vous pouvez conserver les milieux humides de votre terrain de façon à assurer à cette espèce un habitat qui lui est favorable. Conservez aussi une bande boisée autour des milieux humides. La rainette faux-grillon, comme les autres anoures, passe la majorité de sa vie sous le couvert végétal des milieux boisés (Tessier, 2016).



Rainette faux-grillon

PHOTO: TOMMY MONTPEIT

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

- Préservez et reconstituez la rive en plantant des arbres, des arbustes et des plantes indigènes. En milieu agricole, un producteur doit minimalement protéger une bande riveraine de 3 mètres en bordure d'un cours d'eau et de 1 mètre en bordure d'un fossé (à partir de la ligne des hautes eaux) dont au moins un mètre sur le haut du talus conformément à l'article 30 du Règlement sur les exploitations agricoles. Idéalement, il serait préférable d'avoir une bande riveraine d'une largeur de 10 à 15 mètres conformément à l'article 2.2 de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*.
 - Si vous fertilisez votre sol, utilisez des fertilisants biologiques de préférence et tentez de faire une fertilisation raisonnée.
 - Bannissez ou réduisez au minimum l'utilisation de pesticides. Utilisez des moyens plus écologiques (désherbage mécanique, lutte intégrée, dépiçage). Pour en connaître davantage sur ces méthodes, consultez la trousse d'information sur les pesticides du MAPAQ www.mapaq.gouv.qc.ca.
 - Utilisez des produits de nettoyage biodégradables, écologiques et sans phosphore.
 - Utilisez des bois non traités comme le cèdre, pour des structures exposées à l'eau.
 - Ne jetez pas de produits chimiques ou dangereux dans l'eau de votre évier ou de votre toilette (peintures, diluants, etc.). Votre MRC peut vous informer sur la collecte de ces déchets.
 - Entretenez votre fosse septique afin qu'elle soit conforme aux normes existantes. Une fosse septique utilisée à longueur d'année doit être vidangée au moins une fois tous les 2 ans.
 - Implantez une zone de protection d'au moins 15 m de rayon autour de chaque site d'observation d'un anoure. Implantez une zone de 30 à 125 m de rayon autour des étangs temporaires afin de protéger l'habitat des anoures (Calhoun et deMaynardier, 2004). À l'intérieur de chaque zone, interdisez ou limitez au minimum la coupe d'arbres.
 - Protégez les sources et les dépressions humides en forêt, les ruisseaux permanents et intermittents.
 - Évitez de construire un pont, un ponceau ou un chemin dans la zone de protection, ils amènent souvent un grand apport de sédiments dans l'eau (MDDELCC, 2008).
 - Soyez à l'affût des plans de développement de votre municipalité. Beaucoup de milieux humides temporaires sont drainés ou détruits dans l'indifférence lors de développements immobiliers ou de travaux d'entretien. Les citoyens peuvent contribuer à la mise en place de nouvelles façons de faire dans leur communauté, afin de cohabiter plus harmonieusement avec les espèces sauvages. Impliquez-vous notamment en vous présentant aux réunions du conseil de ville et en discutant avec vos élus.
 - Évitez de vidanger les eaux de votre piscine dans les milieux humides ou les fossés. Dirigez cette eau sur un terrain plat. Le sol absorbera l'eau et éliminera le chlore ou le sel qu'elle contient (Tessier, 2016).
- Pour en savoir davantage sur les espèces d'anoures du Québec, consultez l'ouvrage de Desroches et Rodrigue, 2004 (voir les références à la fin de ce feuillet) et l'Atlas des amphibiens et reptiles du Québec.**
- www.atlasamphibiensreptiles.qc.ca